



Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) lié à l'établissement PRIMAGAZ

PROJET

Commune de CARROS

Réunion Publique – 7 mars 2012

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes (DDTM 06)
- Pôle Risques

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement Provence Alpes
Côte-d'Azur (DREAL PACA)
- Unité Territoriale des Alpes-Maritimes



Les acteurs du PPRT

PROJET

- . **Le Préfet** > organise la concertation et approuve le projet de PPRT ;
- . **La DREAL et la DDTM** > contrôlent les études de dangers et mènent les études d'enjeux, proposent des mesures et chiffrent le coût, pilotent la concertation ;
- . **Les élus, les collectivités, les représentants du CLIC, l'exploitant, les riverains et les associations** > sont associés à l'élaboration du PPRT dans le cadre de l'association ;

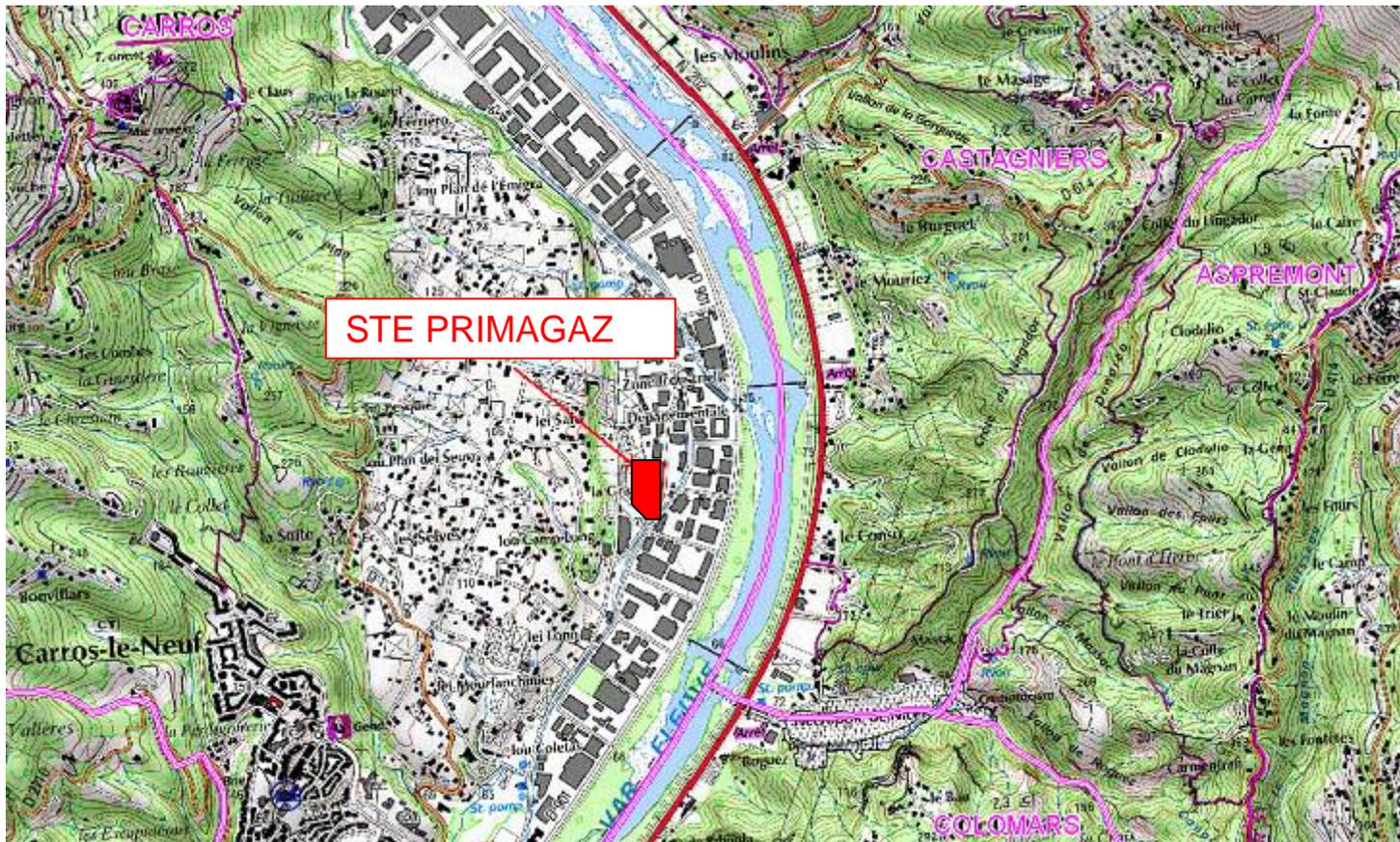
Ordre du jour :

PROJET

- Périmètre d'étude du PPRT
- Présentation de la démarche PPRT et de l'avancement des études pour PRIMAGAZ à Carros.
- Présentation du bureau d'études APSYS

L'établissement PRIMAGAZ (1/2)

- L'établissement est localisé au niveau de la 2ème avenue et de la 6ème rue de la zone industrielle de Carros ;
- Il assure le stockage et la distribution de gaz de pétrole liquéfiés, en particulier sur le Moyen et Haut-Pays des Alpes-Maritimes.



PROJET

L'établissement PRIMAGAZ (2/2)

PROJET

Principales installations :

- . un réservoir 400 m³ de propane liquide ;
- . un poste de chargement et de déchargement des camions en propane;
- . 2 postes de chargement des camions en propane ;
- . une aire de stockage de 50 tonnes de bouteilles propane / butane ;
- . une aire de stationnement pour les camions citernes (vrac) et bouteilles.



Le contexte réglementaire

PROJET

- L'établissement PRIMAGAZ relève des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et est classé « SEVESO » sous le régime Autorisation avec Servitude (AS) ;
- La loi Bachelot - juillet 2003 qui tire les enseignements de l'explosion d'AZF à Toulouse rend **obligatoire la réalisation d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour les installations SEVESO/AS** ;



Le contenu du PPRT

PROJET

Le PPRT est un outil visant à diminuer l'exposition au risque des populations :

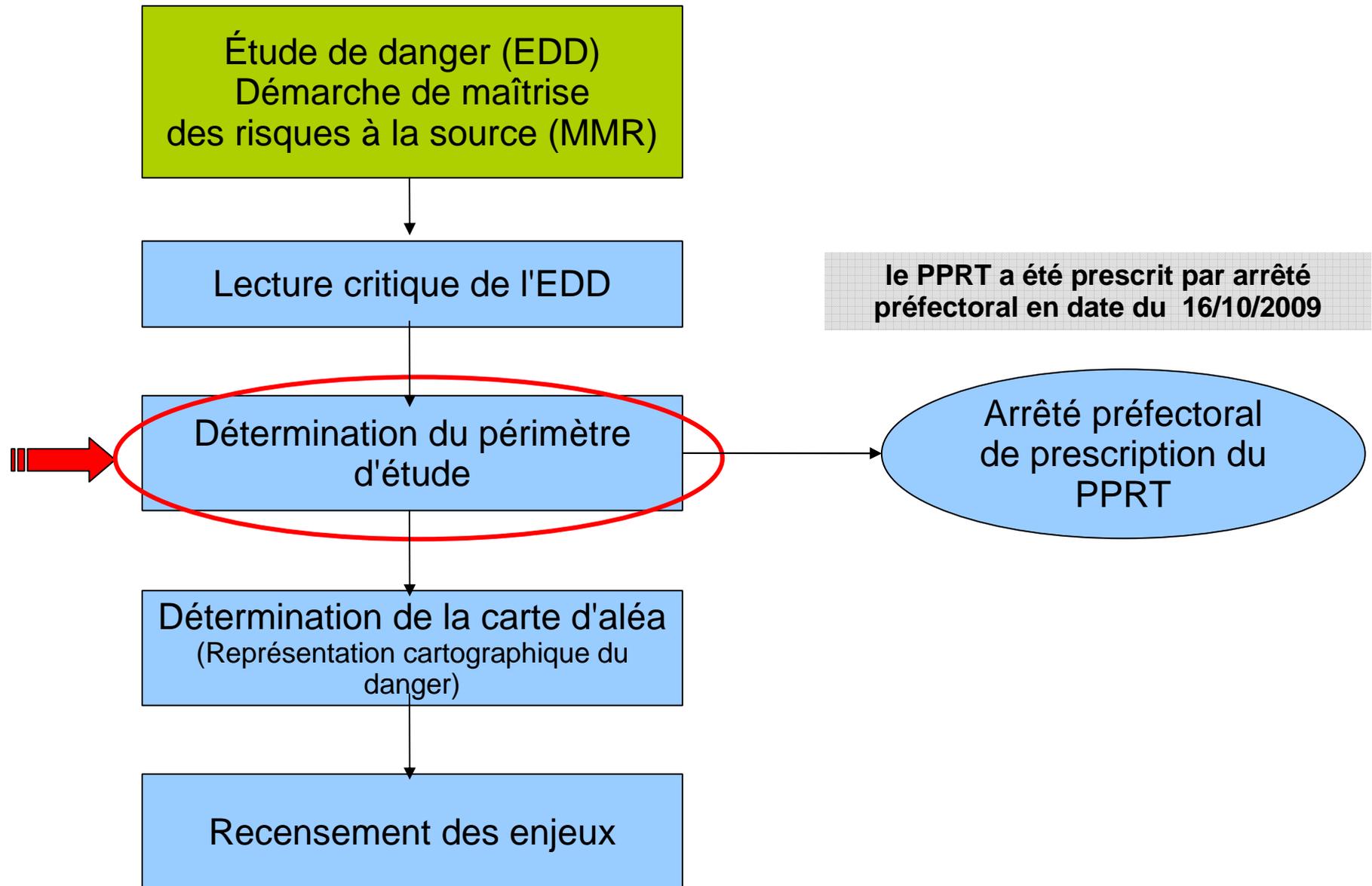
- . maîtriser l'urbanisation future ;
- . renforcer la protection offerte par le bâti existant ;
- . lorsque cela est nécessaire, diminuer la population exposée.

Le dossier du PPRT contient :

- . un rapport de présentation ;
- . le plan de zonage réglementaire (carte qui définit les zones auxquelles s'appliquent des règles d'urbanisme) ;
- . le règlement.

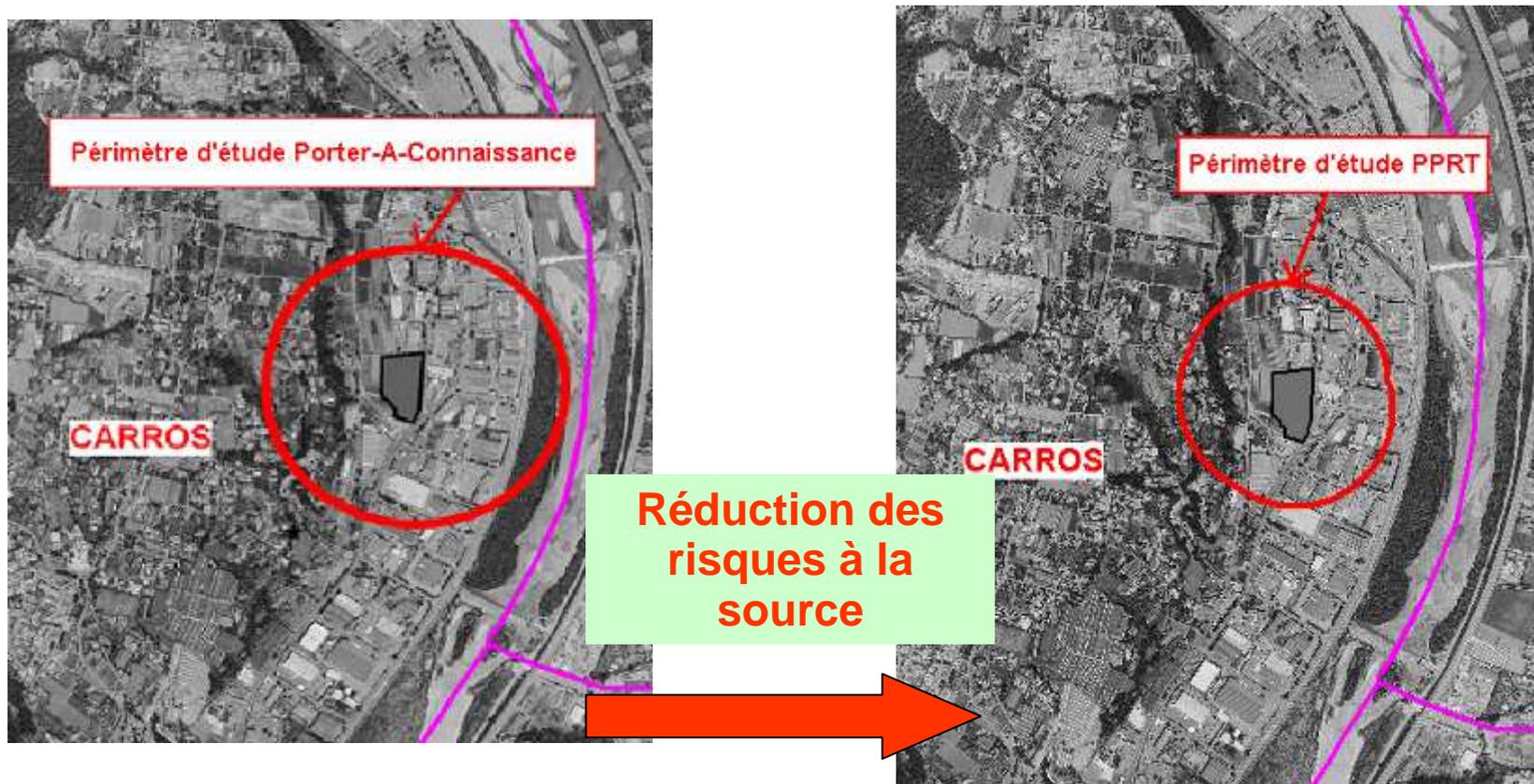
La démarche d'élaboration

PROJET



Périmètre d'exposition aux risques

Projet



Périmètre avant prise en compte de mesures de maîtrise des risques - issu de l'étude de dangers de novembre 2007 et retenu dans le Porter -A- Connaissance
R = 375 m.

Périmètre après la considération de mesures de maîtrise des risques organisationnelles - issu de l'arrêté du 22 mai 2009 relatif aux mesures de réduction du risque à la source
R = 260 m.

Le périmètre d'étude

Projet



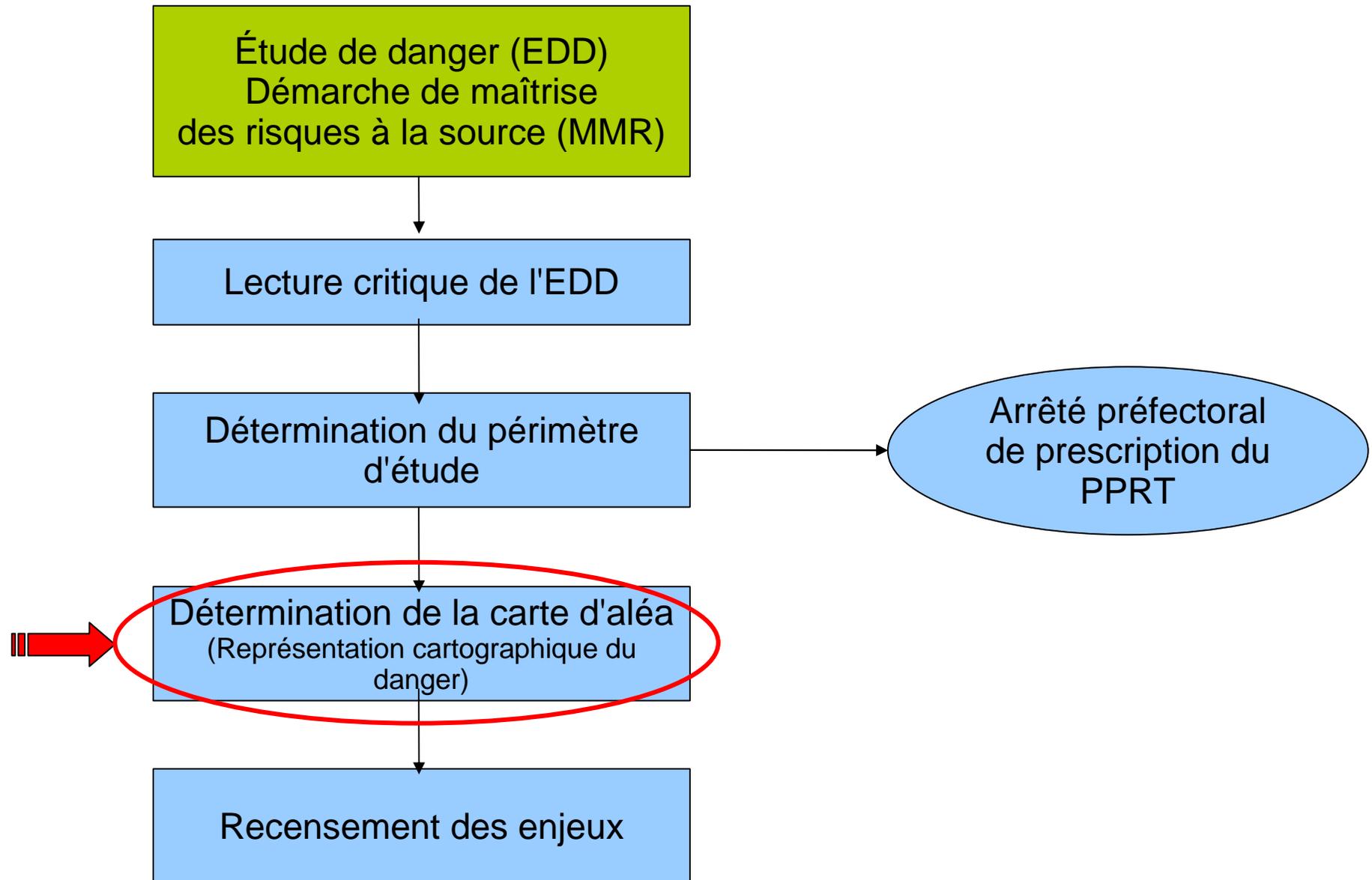
Le périmètre d'étude :
260 mètres au Nord
250 mètres au Sud

Périmètre d'exposition aux risques

 Limites du périmètre d'exposition aux risques

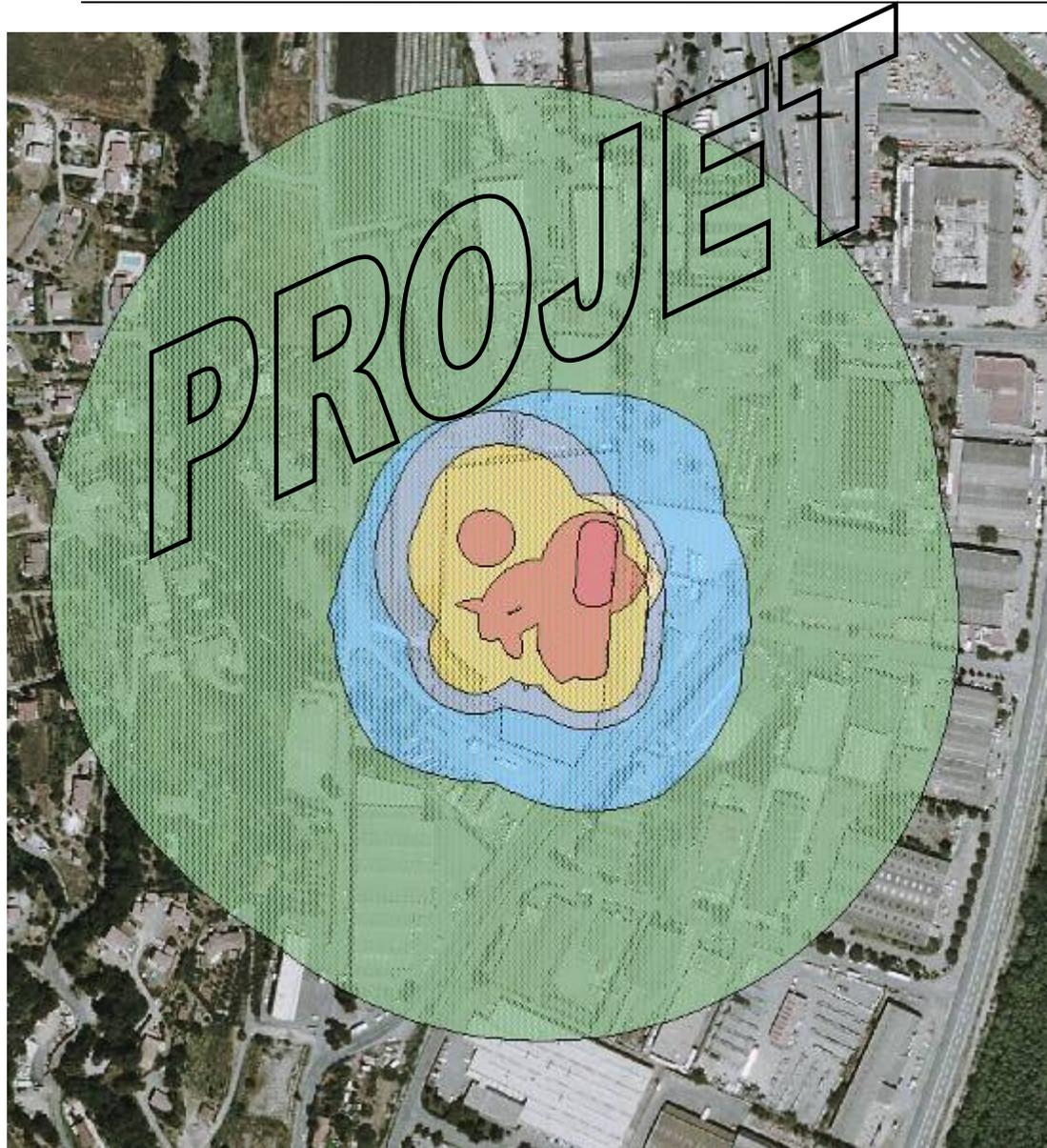
La démarche d'élaboration

PROJET



La caractérisation de l'aléa surpression (explosion)

Projet



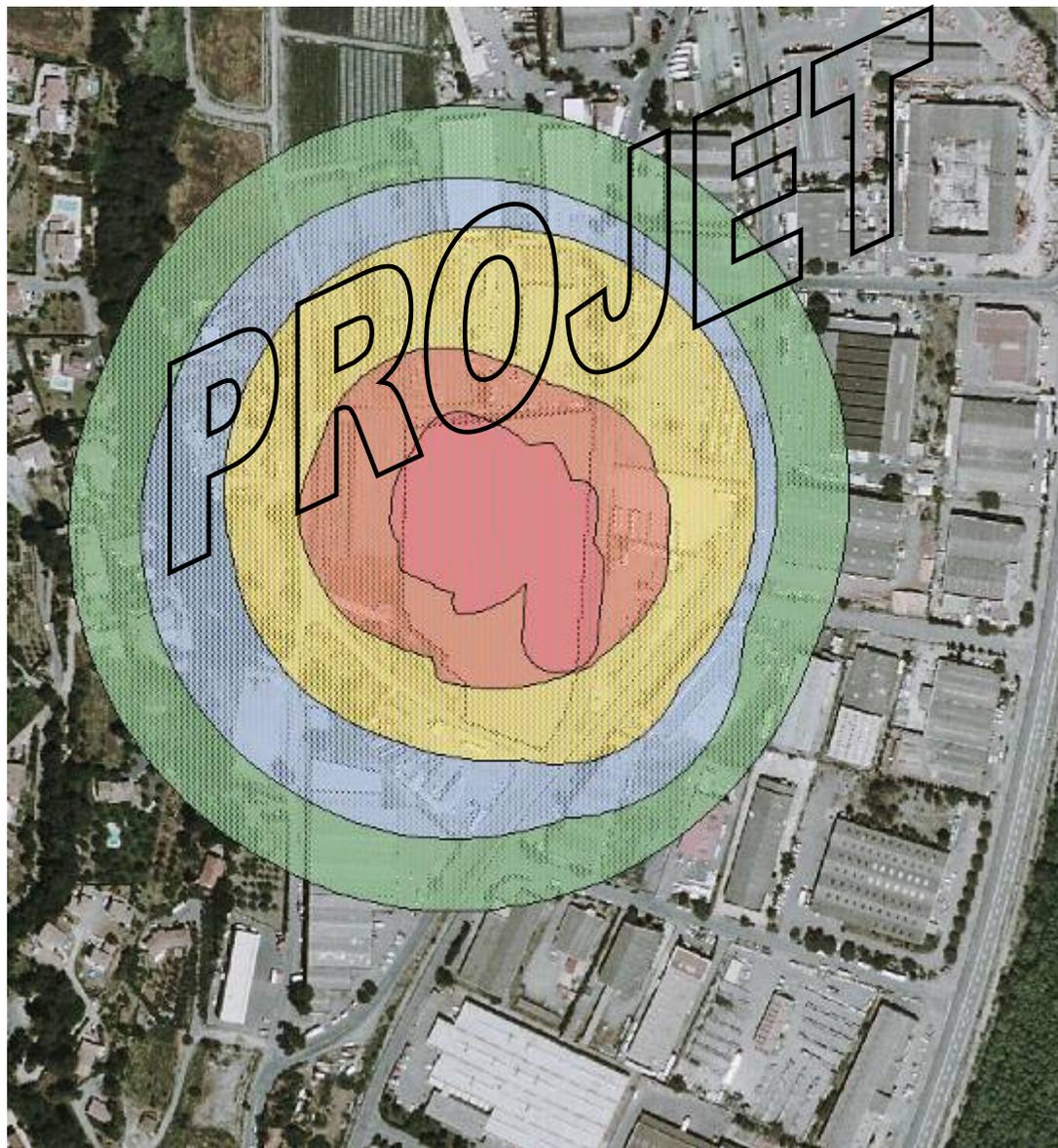
$$\text{ALEA} = \text{probabilité qu'un phénomène se produise} \times \text{Importance prévisible de ses effets}$$

Niveaux d'aléas (source : DREAL - 08/12/09)

| | |
|---|------------------|
|  | Faible (Fai) |
|  | Moyen (M) |
|  | Moyen+ (M+) |
|  | Fort+ (F+) |
|  | Très fort (TF) |
|  | Très fort+ (TF+) |

La caractérisation de l'aléa thermique (incendie)

projet



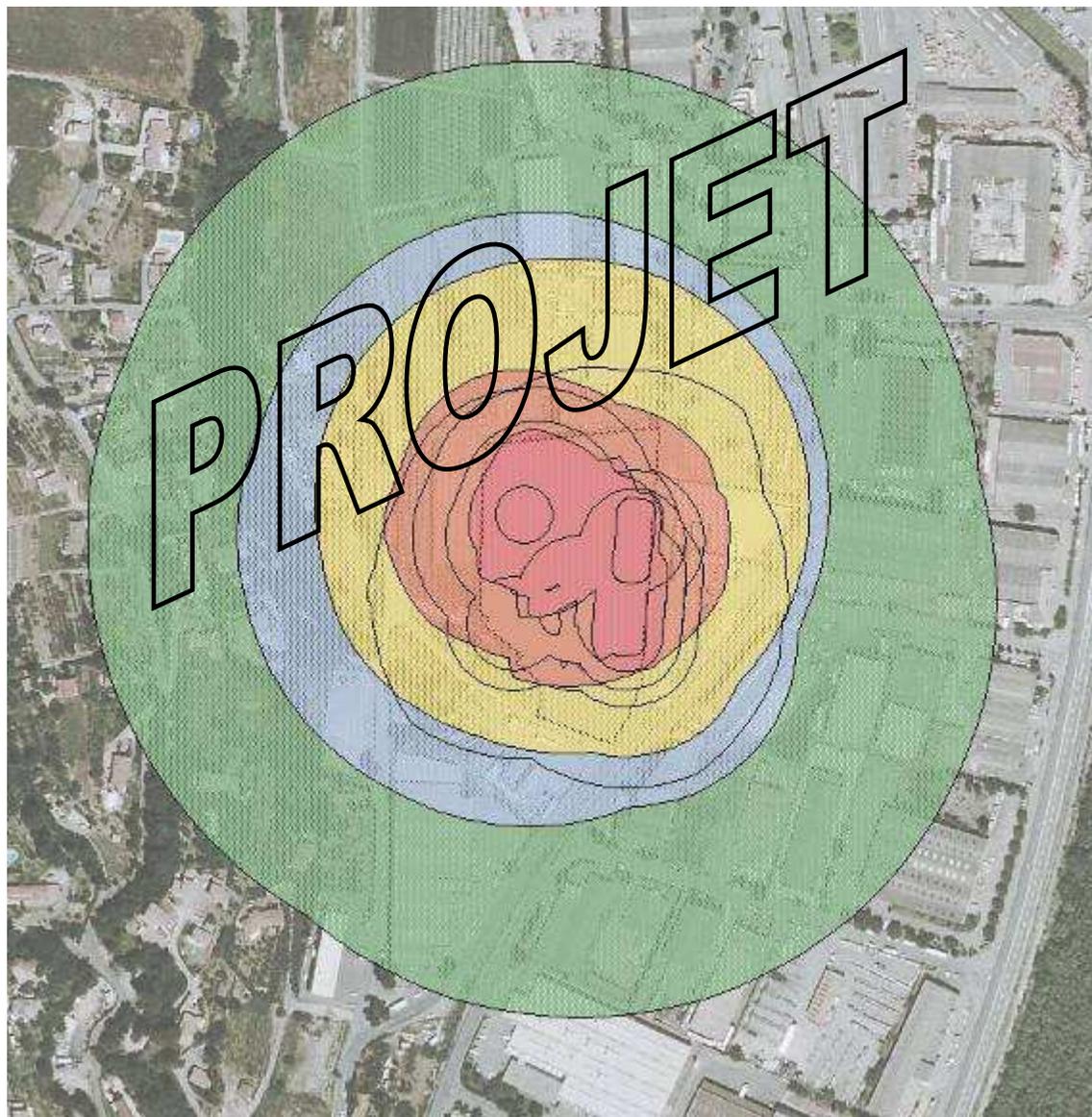
ALEA
=
probabilité qu'un
phénomène se produise
x
Importance prévisible de
ses effets

Niveaux d'aléas (source : DREAL - 08/12/09)

| | |
|---|------------------|
|  | Faible (Fai) |
|  | Moyen+ (M+) |
|  | Fort+ (F+) |
|  | Très fort (TF) |
|  | Très fort+ (TF+) |

La caractérisation des aléas (thermique + surpression)

projet



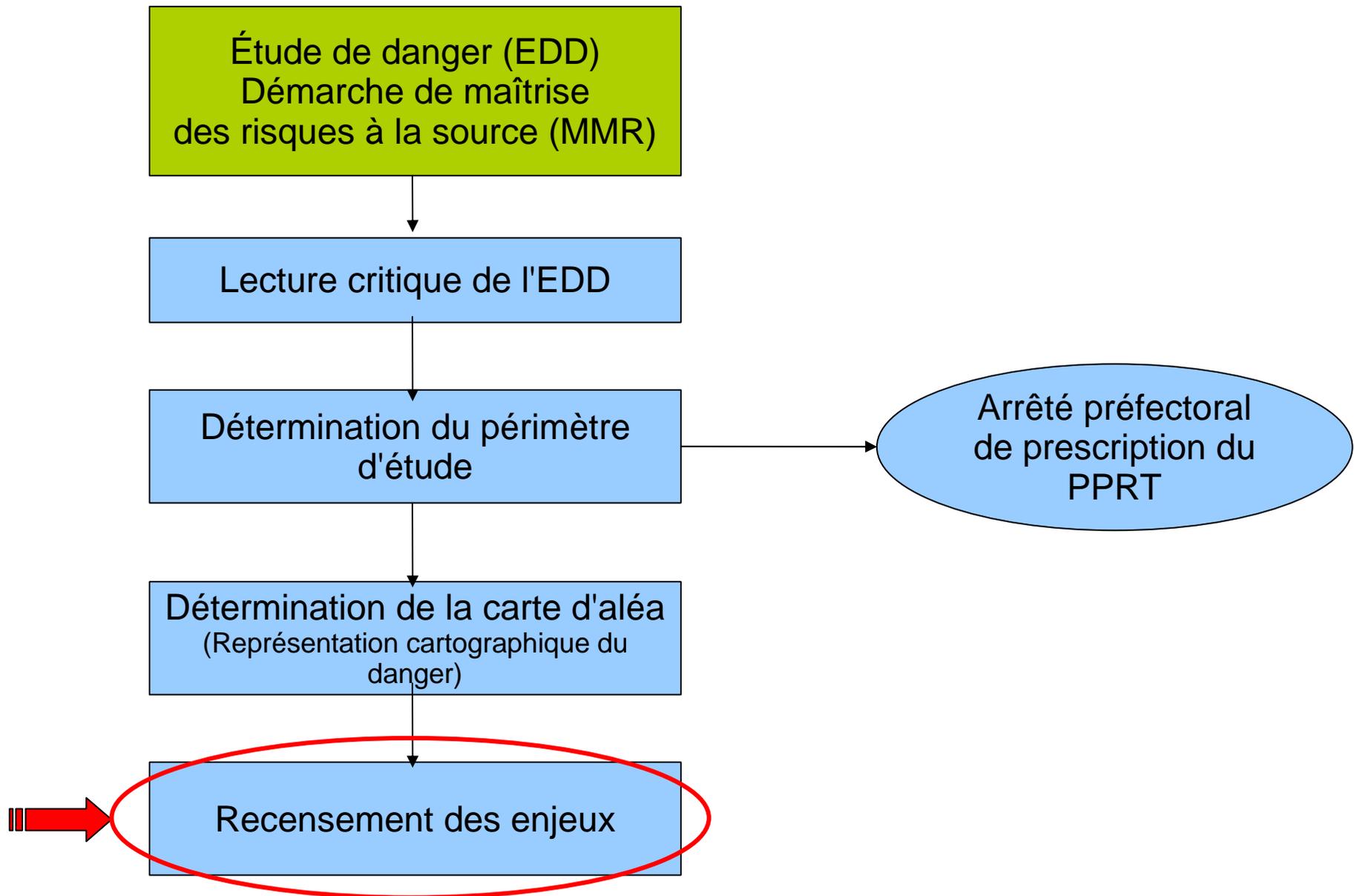
ALEA
=
probabilité qu'un
phénomène se produise
x
Importance prévisible de
ses effets

Niveaux d'aléas (source : DREAL - 08/12/09)

-  Faible (Fai)
-  Moyen+ (M+)
-  Fort+ (F+)
-  Très fort (TF)
-  Très fort+ (TF+)

La démarche d'élaboration

Projet



Caractérisation des enjeux du PPRT (1/2)

PROJET

Objectifs des études à venir :

Question 1 : Le bâti protège-t-il des occupants / habitants ?

Question 2 : résiste-t-il à une surpression et aux flux thermiques ?

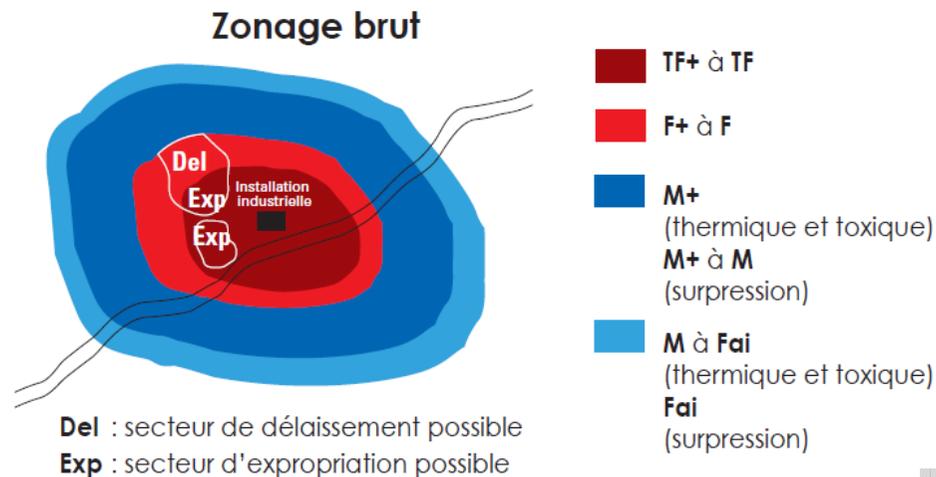
Question 3 : sinon, quels renforts constructifs seraient nécessaires ?

Question 4 : et à quels coûts ?

Question 5 : que faire des bâtis techniquement impossibles à renforcer ?

Caractérisation des enjeux du PPRT (2/2)

Zonage brut = carte des aléas superposée avec celle des enjeux



PROJET

Investigations complémentaires :

- Approche de la vulnérabilité
- Évaluation des biens exposés

Délaissement

(droit de demander à la commune le rachat de sa construction)

Expropriation

(procédure par laquelle un propriétaire se voit imposer la cession d'un bâtiment en contrepartie d'une indemnité)

Les actions à réaliser

PROJET

- **Étapes réalisées : séquences techniques**

- ✓ Cartographies d'aléas et d'enjeux identifiés;
- ✓ Prolongation par arrêté préfectoral du délai d'élaboration du PPRT jusqu'au 16/10/2012.

- **Étapes à venir :**

- a) **Démarrage des études techniques complémentaires**

- b) **Plus tard :**

- ✓ Débats au sein des Personnes et Organismes Associés (POA) sur les résultats des études complémentaires ;
- ✓ Bilan des investigations annexé au registre de concertation

Etude complémentaire

Présentation du bureau d'études APSYS

PPRT - Zone Industrielle de Carros

Etude de la vulnérabilité des bâtiments

Réunion publique du 7 mars 2012



SOMMAIRE

- I. Présentation APSYS
- II. Objectifs
- III. Phasage de l'étude
- IV. Eléments nécessaires

I - PRESENTATION APSYS

- Créée en 1985, APSYS est une société de prestations de service spécialisée dans la Maîtrise des Risques.
- APSYS est une filiale du groupe EADS et compte environ 350 personnes.
- Un service spécialisé (BLISE) présente un domaine d'expertise dédié aux risques industriels, notamment en :
 - réalisation d'études réglementaires (DDAE, études de dangers, volets santé, etc.),
 - réalisation de modélisations et calculs (conséquences d'effets toxiques, thermiques, de surpression, transferts thermiques et effets thermiques sur les structures, réponses des structures aux sollicitations dynamiques, etc.).

II – OBJECTIFS

- Déterminer **le niveau de protection offert** par chaque bâtiment à ses occupants
- Proposer des **mesures de renforcement** de la protection et en évaluer le coût
- Pour les bâtiments situés dans une zone de **mesure foncière possible**
 - Permettre aux POA de statuer sur la nécessité de proposer des mesures foncières
 - Identifier le meilleur niveau de protection que l'on pourrait obtenir avec un budget équivalent à 10% de la valeur vénale du bâtiment
- Pour les bâtiments situés **hors zone de mesure foncière** :
 - Identifier le meilleur niveau de protection que l'on pourrait obtenir avec un budget équivalent à 10% de la valeur vénale du bâtiment

III – PHASAGE DE L'ETUDE (1)

- **Phase 1 : Analyse des résultats de l'étude de dangers**
 - Pour chaque bâtiment concerné, identifier tous les phénomènes dangereux l'impactant
 - Préciser les intensités des effets au niveau de chaque bâtiment

- **Phase 2 : Caractérisation du bâti**
 - Visite des bâtiments
 - Rencontre avec les propriétaires et gestionnaires
 - Récupération de plans et données
 - Repérage des matériaux, des données géométriques (dimensions, épaisseurs, etc.)
 - Repérage des lieux d'occupation humaine plus ou moins dense et plus ou moins fréquente

III – PHASAGE DE L'ETUDE (2)

- **Phase 3.1 : Analyse de la vulnérabilité**
 - Identifier les éléments de vulnérabilité (mise en défaut de la protection des personnes) par des méthodes forfaitaires ou par le calcul
 - Identifier le niveau de protection offert en l'état par le bâtiment à ses occupants
- **Phase 3.2 : Analyse des possibilités de renforcement**
 - Identifier les moyens de renforcement de la protection des occupants (renforcer la structure du bâtiment, réorganiser l'exploitation pour replacer les lieux d'occupation humaine dans des zones moins exposées, etc.)
 - Identifier les ordres de grandeur de coûts associés à ces mesures
- **Phase 3.3 : Hiérarchisation des mesures de renforcement**

IV – ELEMENTS NECESSAIRES

➤ **Avant notre visite :**

- Coordonnées des personnes à contacter pour prendre RDV pour la visite
- Regrouper (et si possible préparer des copies des plans en votre possession pour nous les remettre)
- Remplir la fiche imprimée

➤ **Lors notre visite :**

- Nous permettre de prendre des photos intérieur/extérieur (usage restreint à l'étude de la vulnérabilité)
- Nous permettre d'effectuer des mesures (mètre, décamètre)
- Formalités d'accès

Merci de votre attention

Contacts APSYS :

- Guillaume Dollé - tel : 01 42 04 83 74
- Francis Chevalier - tel : 01 42 04 81 83
- Frédéric Petitprès - tel : 01 42 04 85 82

Et après....

Pour information :

✓ Synthèse non technique et état d'avancement du PPRT Primagaz à Carros

✓ Site INTERNET de :

- La DREAL-PACA : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/06-pprt-de-primagaz-a-carros-a3460.html>
- La DDTM 06 : <http://www.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr/prevention-des-risques-r280.html>

Pour participation :

✓ Registre de concertation disponible en mairie de Carros

✓ Représentants en POA